

2024-05

## **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Florent GAMBU, Annick GUERARD, Alain NAVE, Dominique QUIESSE, Stéphane VIRAPIN, Céline LEFEBVRE, Françoise DESOMBRE, Etienne CORNU.

Etaient absents excusés: Benoît CLATOT, Yvon GUEDES, Franck DORTIGNAC (pouvoir à Annie JEGAT),

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

### **Approbation du PV du Conseil Municipal du 02/07/2024 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 02 juillet 2024.

### **Demande de modification de l'ordre du jour**

Suppression de l'admission en non valeur d'une créance non recouvrée devenue inutile du fait du paiement effectué par l'usager le 04 octobre 2024,

Il est nécessaire d'ajouter une décision modificative concernant les travaux d'électrification.

### **Virement de crédit chapitre 12 :**

Dans le chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés, le compte 6411 n'a pas été suffisamment approvisionné pour permettre le versement des charges jusqu'au mois de décembre.

Il convient donc de prendre 10 000,00€ sur le compte 6413 personnel non titulaire pour le mettre sur le compte 6411 personnel titulaire.

### **Délibération n° 26-2024 : Amortissement des frais d'étude de la réhabilitation de l'école**

Mme le Maire explique que les frais d'études liés à la réhabilitation de l'école imputés au compte 203 doivent faire l'objet d'une intégration aux travaux liés à cette étude. En cas de non réalisation de travaux, la collectivité doit apurer ces études en les amortissant sur une durée maximale de 5 ans afin de sortir ces biens de l'actif.

Elle rappelle que la première étude relative à la réhabilitation de l'école n'a pas été suivie de travaux; elle est imputée au compte 203 et référencée sous le numéro d'inventaire EXTENSION ECOLE.

Elle propose d'amortir cette dépense sur 5 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer la durée de l'amortissement linéaire de l'étude citée ci-dessus à 5 ans à partir de 2024.

### **Délibération n° 27-2024 : Amortissement des travaux d'éclairage public Sente du Mont Rouge**

Mme le Maire rappelle que les travaux d'éclairage public qui ont été effectués sente du Mont Rouge cette année peuvent également être amortis. Elle propose d'amortir cette dépense sur 10 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour DECIDE de fixer la durée de l'amortissement linéaire des travaux d'électrification à 10 ans.

### **Délibération n° 28-2024 : Décision modificative Chapitre 21 :**

Les travaux d'électrification sente du Mont rouge d'un montant de 3813,16€ ont été payés en investissement au chapitre 21, sur le compte 2138 or il aurait fallu l'inscrire au compte 21538. Il convient donc de faire un virement de crédit du compte 2138 pour 3813,16€ vers le compte 21538 après avoir créé la ligne.

Le coût total de ces travaux s'élevait à la somme de 8986,73€ (part communale 3813,16€ part SDE 5173,57€) et c'est la totalité qui doit rentrer dans l'actif de la commune.

Les écritures d'ordre doivent être passées au chapitre 041

dépenses chap 041 article 21538 +8986,73€

recettes au chap 041 article 13258 + 8986,73€

### **Délibération n° 25-2024 : Ressources Humaines – mise à jour des effectifs**

Mme le Maire rappelle que depuis le départ en retraite de l'employée communale chargée de l'entretien des locaux une personne a été recrutée sur contrat.

Cette agente travaille sur la commune depuis une année déjà en tant que contractuelle. Elle donne satisfaction et a demandé son intégration dans la fonction publique territoriale.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour la mise en stage de Mme Deschamps à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

### **Présentation du rapport d'activités et du RPQS de la CCICV**

Monsieur Alain Nave présente le rapport d'activités 2023 ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service 2023 de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin aux membres du Conseil Municipal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

<https://www.intercauxvexin.fr/files/2024-06-17062-4PJ-RA-2023-+AR.pdf>

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2023

<https://www.intercauxvexin.fr/files/2024-06-17-063-5PJ-RPQS-2023-+-AR.pdf>

### **Présentation du rapport d'activités du SDE 76**

Monsieur Rémi Guyomard présente le rapport d'activités 2023 du SDE 76 (Syndicat Départemental de l'Energie) au Conseil Municipal. Il est consultable ici :

<https://www.sde76.fr/medias/File/Rapport%20d'activit%C3%A9/2023/Rapport%20d'activit%C3%A9%202023.pdf>

### **Présentation du RPQS du SIAEPA du Crevon**

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIAEPA du Crevon. Le prix de l'eau et de 2,039€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et de 5,95€/m<sup>3</sup> pour l'eau assainie.

### **Compte rendu des réunions inter-communales**

#### **Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) :**

Monsieur Alain Nave informe le Conseil Municipal qu'un Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027 a été signé avec le SMEDAR.

Il ajoute qu'un partenariat a également été conclu avec le SDE 76 pour mettre en place une ombrière photovoltaïque sur un parking se trouvant sur la Zone d'Activité Économique (ZAE) Polen 2 à Eslettes, avec pour ambition dans un premier temps d'alimenter la piscine communautaire et éventuellement dans un second temps certaines entreprises de la ZAE.

Enfin, il a été délibéré deux modifications du PLUi à la Rue-Saint-Pierre et à Mesnil-Raoul.

#### **Questions diverses :**

Monsieur Etienne Cornu rapporte qu'un habitant s'inquiète de l'affaissement de son terrain par rapport à la mare communale. Madame le Maire répond que la Commune étudie la faisabilité de son projet de réhabilitation des berges de la mare par enrochement après avoir reçu un refus de subvention par les services départementaux.

Séance levée à 22h30

Prochaine réunion le lundi 18 novembre 2024 à 20h30